

À travers la résistance aux fichiers de l'Éducation nationale, il ne s'agit pas seulement de s'opposer à ce que l'école collecte, enregistre des données relatives aux enfants, mais aussi de s'opposer à la mise en place d'une société nouvelle où chacun sera immatriculé, fiché, catalogué, classé, profilé, tracé, depuis son plus jeune âge et tout au long de sa vie.

**Nous aussi, portons plainte contre X pour fichage illégal !**

**L'école est chargée d'un sale boulot : constituer un fichier national de la jeunesse.**

L'Éducation nationale met en place un répertoire national (BNIE : « base nationale des identifiants élèves ») des identifiants INE (« identifiant national élève » établi pour 35 ans) qui couvrira l'ensemble du système éducatif de la maternelle à l'enseignement supérieur ainsi que la formation continue, et permettra l'interconnexion avec des fichiers constitués par d'autres administrations.

Voilà l'explication de l'apparent recul du ministère [la suppression de champs "sensibles" de Base Élèves] : il vise l'objectif de l'identifiant élève en exigeant des directeurs de rentrer les 6 renseignements d'état civil indispensables pour son attribution (les 6 autres données étant rattachées à l'école).

Les autres renseignements seront exigés par la suite (le ministère ne s'est pas privé d'ajouter de nouvelles données sensibles en 2007 comme les compétences ou les PPRE) ou obtenus grâce au livret scolaire électronique comprenant le livret individuel de compétences, qui lui-même s'appuiera sur les évaluations nationales. Avec, à venir, le fichier école et le fichier enseignants en lien avec les résultats des élèves. Une machine infernale !

Par des menaces indignes du monde de l'Éducation, Inspecteurs d'académie, Inspecteurs de circonscription font avancer cette immatriculation de l'élève : un pas énorme dans l'histoire du fichage.

**Contact Rhône : [collectif.ecoles.ouest.lyonnais@gmail.com](mailto:collectif.ecoles.ouest.lyonnais@gmail.com)  
Infos Rhône : <http://retraitbaseeleves.wordpress.com/rhone/>**

#### **Caisse de solidarité**

*Une caisse de solidarité a été créée au niveau national pour aider les parents d'élèves à honorer les frais liés au dépôt des plaintes.*

*Le compte postal est hébergé par la FCPE du Val de Marne.*

*Les chèques, libellés à l'ordre de CDPE94CNRBE, sont à envoyer à : Isabelle Calmèjade CNRBE Anos 09800 Saint Lary.*

*Des cartes postales ont été éditées pour financer, par ailleurs, cette*

*caisse : Voir le site du CNRBE (<http://retraitbaseeleves.wordpress.com/>)*

***Soutenez les parents qui ont porté plainte ! Merci pour vos dons !***

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique – Diffusez largement autour de vous ! Merci

## **Rassemblement devant le Palais de Justice de Lyon**

(67, rue Servient Lyon 3ème)

### **Mercredi 19 Mai à 15h**

**Dans le Rhône et dans de nombreux autres départements de France, le 19 mai, des parents d'élèves dont les enfants sont scolarisés dans le primaire déposeront une plainte contre le fichier Base Élèves qui est une atteinte aux droits des enfants et des parents. Venez soutenir les parents d'élèves plaignants !**

### **Nos enfants sont fichés,**

Le fichage Base Élèves n'est



ni anodin, ni un progrès !

### **Ne nous en fichons pas !**

**Infos : <http://retraitbaseeleves.wordpress.com/rhone/>**

**Contact : [collectif.ecoles.ouest.lyonnais@gmail.com](mailto:collectif.ecoles.ouest.lyonnais@gmail.com)**

Collectif National de Résistance à Base Élèves (CNRBE), Premiers soutiens : Collectif Parents Enseignants Écoles en Danger Ouest Lyonnais, Collectif École en Danger Beaujolais, Réseau des enseignants du primaire en résistance 69 - Résistance pédagogique, Syndicat CGT Educ'Action 69.

**Déjà 27 plaintes de parents d'élèves dans le département du Rhône.**

**Pour vous renseigner et porter plainte : Voir infos et contact**

## **Le fichage Base Élèves n'est ni anodin, ni un progrès !**

Le mercredi 19 mai dans le Rhône et dans de nombreux autres départements de France, des parents, dont les enfants sont scolarisés dans le primaire, déposeront une plainte contre le fichier Base Élèves qui est une atteinte aux droits des enfants et des parents.

**Pour le département du Rhône, 27 plaintes seront présentées ce jour-là au Procureur de la République, et d'autres plaintes sont en cours de constitution.**

**Un rassemblement de soutien est organisé le mercredi 19 mai à 15h devant l'entrée du TGI de Lyon 67, rue Servient Lyon 3<sup>ème</sup>.**

Cette action nationale a été initiée par le Collectif National de Résistance à Base Élèves. Elle est portée dans notre département et localement par le Collectif Parents Enseignants Écoles en Danger Ouest Lyonnais, le Collectif École en Danger Beaujolais, le Réseau des enseignants en résistance – Résistance pédagogique 69, le syndicat CGT éduc'action 69 ; elle est soutenue par plusieurs autres collectifs et syndicats.

À la lecture attentive de la plainte élaborée par Me Alain Couderc, l'avocat des plaignants du Rhône, nous ne pouvons qu'être effarés devant autant d'entorses et de violations (sur le fond et sur la forme) à la **Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales (Rome 1950, ratifiée par la France en 1988)** et la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant (ONU 1989)** !

Ce fichier, premier étage de la Base Nationale des Identifiants Élèves (BNIE), n'ayant fait l'objet d'**aucune saisine parlementaire** (puisque lancé illégalement par un simple arrêté ministériel le 20 octobre 2008 après, qui plus est, 3 années d'**expérimentations sauvages dans plusieurs départements pilotes**), n'ayant fait l'objet d'**aucune autorisation de la CNIL** (simple information à la CNIL en 2004 -De plus, **le MEN a menti pendant plusieurs années à la CNIL en ce qui concerne la sécurisation du dispositif**, la fameuse "identification forte par passeport électronique"-) est toujours, en 2010, **présenté aux parents d'élèves par le Ministère de l'Éducation nationale, en toute mauvaise foi, comme un simple recueil d' "informations utiles à la gestion du directeur d'école"**.

À cela viennent s'ajouter les pressions de la hiérarchie sur les directeurs d'école et les sanctions pour celles et ceux refusant de renseigner Base Élèves, **directrices et directeurs soutenus pourtant par la Représentante du Secrétaire Général des Nations Unies sur la situation des Défenseurs des droits de l'Homme dans le monde dans son rapport 2009 qui épingle l'État français ...**

**Nos enfants sont fichés, ne nous en fichons pas !  
Tous en gilets jaunes mercredi 19 mai à 15h devant le TGI de Lyon.**

## **Quelles sont les données rentrées dans Base Élèves ?**

À l'origine, devaient figurer dans Base Élèves des renseignements tels que la nationalité des enfants, leur date d'arrivée en France, leur absentéisme, leur fréquentation du réseau d'aide spécialisée (RASED), données qui n'ont été retirées du fichier que **grâce à la mobilisation des collectifs parents enseignants, de syndicats enseignants et d'associations de défense des droits de l'Homme.**

Nul besoin d'expliquer en détails les risques de discrimination que laissait entrevoir la collecte de telles informations ... Pour autant, aucune garantie ne peut être donnée quant aux informations qui seront enregistrées à l'avenir. Les fichiers, une fois existants, sont évolutifs. De nouveaux champs peuvent apparaître au cours du temps, et les fichiers peuvent être détournés de leur vocation première.  
<http://retraitbaseeleves.wordpress.com/bnie/>

Sans rapport avec une quelconque paranoïa ou un refus de l'outil informatique, il suffit de voir les applications qui se multiplient, depuis peu, dans le deuxième étage de ce fichage destiné à être conservé 35 ans (Trace des élèves décrocheurs : fichier SCONET-SDO, Fichage des stages de remise à niveau : fichier AppliEO) pour mieux appréhender les tenants et les aboutissants.

<http://retraitbaseeleves.wordpress.com/sconet-et-autres-fichiers/>

<http://retraitbaseeleves.wordpress.com/2010/04/22/ecole-ouverte-ouvre-ses-petites-fiches/>

## **Parents, qu'est-ce que Base Élèves ?**

Jusqu'à présent, les renseignements sur les élèves restaient dans l'école et étaient anonymes. Toutes les aides apportées par le personnel spécialisé étaient strictement confidentielles et non consignées par écrit. Il n'y avait aucune centralisation. Les dossiers scolaires étaient remis aux familles. Avec Base Élèves, les informations concernant vos enfants sortent de l'école sous forme nominative et partageable (interconnexions avec la mairie, la police, la justice, les services sociaux...) et circulent via internet. Un numéro identifiant national est attribué à chaque enfant. Le fichier est centralisé.

## **Quels sont les objectifs de Base Élèves ? Améliorer l'École ?**

De nombreux directeurs d'école ont indiqué que pour effectuer des statistiques ou affecter des moyens, nul besoin d'avoir des informations nominatives et aussi précises. Ils rappellent aussi que l'on met en avant l'amélioration du système scolaire alors même que des milliers de postes d'enseignants sont supprimés et qu'on met fin progressivement au mécanisme du RASED.

## **Que pouvons-nous faire ?**

Alors que **le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU** a interpellé le gouvernement français sur les dangers que représente Base Élèves, qu'une enquête est en cours au **Conseil d'État**, que la **Ligue des Droits de l'Homme** milite pour son retrait, que plus de 1800 plaintes de parents ont déjà été déposées, le Ministère de l'Éducation nationale poursuit la mise en place de Base élèves.  
... / ...